

*République française
Département de l'Ain*

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 mars 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Absent : Laurent IMBERTI

Secrétaire de séance : Patrick DUMAS

2021_06 - Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise GONTARD FORAZ relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°11 « Electricité »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°11 « Electricité » à l'entreprise GONTARD FORAZ pour un montant de 34 534,45 € H.T. soit 41 441,34 € T.T.C.

Le marché prévoyait notamment la modification du Tableau Général de Basse Tension (TGBT) pour un montant de 2 705,50 €.

Or, l'état du TGBT existant a finalement nécessité sa reprise complète pour mise aux normes de sécurité. Il convient donc de régulariser par avenant les modifications apportées en cours d'opération et précisées ci-dessous :

Moins-values :

- | | |
|--|--------------|
| - Annulation de la modification du TGBT prévue au marché : | - 2 705,50 € |
| - Moins-value pour non repose des grilles de protection : | - 189,96 € |
| - Montant total des travaux supprimés : | - 2 895,46 € |

Plus-values :

- | | |
|---|--------------|
| - Mise en sécurité du TGBT existant : | + 3 957,67 € |
| - Montage, remplacement et raccordement des protections : | + 2 545,17 € |
| - Montant total des travaux supplémentaires : | + 6 502,84 € |

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le **04 MARS 2021**

ID : 001-210103602-20210302-2021_06-DE

L'ensemble de ces modifications entraîne une augmentation de 3 607,38 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché 38 141,83 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°11 « Electricité » avec l'entreprise GONTARD FORAZ, fixant le nouveau montant du marché à 38 141,83 € H.T. soit 45 770,20 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

